



### AVIS

Avis est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Tite, de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 10 août 2021, les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite ont adopté à l'unanimité le règlement numéro **497-2021** modifiant le règlement de zonage numéro 347-2014 concernant l'hébergement touristique et l'agrandissement de la zone 70-Cb.
2. Ledit règlement est entré en vigueur le 27 août 2021, suite à la délivrance du certificat de conformité à cet effet par la MRC de Mékinac.
3. Le règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Fait, donné et signé à Saint-Tite  
Ce 27 août 2021

Me Julie Marchand,  
Greffière